

De quatre Septembre an mil huit cent onze, à cinq heures du Matin
 ACTE DE MARIAGE de Joseph Alouin Mourlay époux de Louise Garçon
 âgé de vingt-huit ans, né à Garçon département de la Sarthe
 le deux du mois de May mil sept cent quatre-vingt-huit domicilié à Garçon département de la Sarthe
 à Marie Madeleine fille de Jean Jacques Dubouché domicilié à Garçon département de la Sarthe
 et de son Plein Pouvoir de Magistrate Marie.

N.º 4
 Mourlay
 Et de Charlotte Guenave âgée de vingt ans, née à Garçon le vingt-cinq du mois de Janvier mil sept cent quarante-quatre domiciliée à Garçon département de la Sarthe
 la garde fille de Jean Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe

domicilié à la garde département de la Sarthe
 et de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon
 Les Actes préliminaires sont les Publications faites dans le Bureau de Garçon et la garde lesquelles relatives qu'il y a eu opposition ou empêchement de mariage depuis les termes précédents sur la loi sur les oppositions de mariage de 1804 et de 1811

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Charlotte Guenave l'autre Joseph Garçon
 En présence de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe âgé de quarante-cinq ans
 De son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe âgé de quarante-cinq ans
 Et de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe âgé de quarante-cinq ans

Après quoi, moi Louis Bernard Maire de Garçon faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Dames, et les Parties.

L. B. Mourlay
 L. B. Mourlay
 L. B. Mourlay
 L. B. Mourlay



De septième Septembre an mil huit cent onze, à cinq heures du Matin
 ACTE DE MARIAGE de Jean Louis Grouin
 âgé de vingt-deux ans, né à Garçon département de la Sarthe
 le deux du mois de Janvier mil sept cent quatre-vingt-huit domicilié à Garçon département de la Sarthe
 à Marie Madeleine fille de Jean Jacques Dubouché domiciliée à Garçon département de la Sarthe
 et de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon

N.º 5
 Grouin
 Et de Magistrate Marie âgée de vingt ans, née à Garçon le vingt-cinq du mois de Janvier mil sept cent quarante-quatre domiciliée à Garçon département de la Sarthe
 la garde fille de Jean Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe

domicilié à la garde département de la Sarthe
 et de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon
 Les Actes préliminaires sont les Publications faites par moi de quel il résulte qu'il n'y a eu opposition ou empêchement de mariage depuis les termes précédents sur la loi sur les oppositions de mariage de 1804 et de 1811

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Charlotte Guenave l'autre Jean Louis Grouin
 En présence de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe âgé de quarante-cinq ans
 De son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe âgé de quarante-cinq ans
 Et de son Plein Pouvoir de son mari Joseph Garçon domicilié à la garde département de la Sarthe âgé de quarante-cinq ans

Après quoi, moi Louis Bernard Maire de Garçon faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Dames, et les Parties.

L. B. Mourlay
 L. B. Mourlay
 L. B. Mourlay
 L. B. Mourlay